

## **Votre entreprise dépend d'une branche professionnelle assurée par l'APGIS mais n'est pas encore adhérente...**

Vous pouvez dans ce cas contacter notre service. Vous trouverez également des informations sur le régime de votre branche sur ce site ainsi que les documents et formulaires correspondant pour vos démarches administratives.

## **Votre entreprise n'est pas cliente de l'APGIS ou est déjà adhérente mais souhaite compléter son dispositif de couverture sociale...**

L'APGIS dispose d'une large gamme de solutions que ce soit sur la santé, l'arrêt de travail, le décès, l'invalidité mais aussi sur la dépendance et sur l'épargne salariale. L'APGIS définira avec vous en fonction de vos besoins la solution la plus adaptée.